

**Entreprise utilisatrice**

LECLERC SADIS 7923/0  
 MME MERCIER HOTESSE DE CAISSE 3  
 LA CHAMPAGNE ST GEORGES  
 B.P. 8  
 17101 SAINTES CEDEX

Représentée par : MR TAILLANDIER  
 SIRET : 52728021800027 Naf: 521F  
 Personne à demander : MR MOLINARO  
 Service médical : Service médical MEDECINE DU TRAV  
 AIL8 RUE DES BOIFFIERS 17100 SAINTES

**Intérimaire**

DIENON PAMELA 19858  
 16 RUE DE L'ANCIENNE PRISON  
 17610 CHANIERS

Lieu de travail : SAINTES CEDEX

**Motif et justifications du recours****Remplacement (Absence)**

Justifications précises : DE MADAME CAILLAUD YOLANDE HOTESSE DE CAISSE

**Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste**

Qualification demandée : HOTESSE DE CAISSE

Tâches et risques du poste : ACCUEIL CLIENTELE, TENUE DE LA CAISSE ET RENDU DE MONNAIE

Inst. collectives : VESTIAIRES

Poste à risque (art. L 231.3.1) : NON Surveillance médicale spéciale : NON Poste soumis à intempéries : NON

Equipements individuels de sécurité :

**Durée de la mission**

Du : 20/08/2003 Au : 23/08/2003 Durée minimale (Le terme peut être reporté au surlendemain du retour du remplaçé)

Période d'essai : 2 Jours travaillés  
 Horaires de travail : De 10H00 à 13H45 et de 15H15 à 20H00

Trajet

**Rémunération de référence**

Base : 1090,51 mensuel pour 151H67 Tx horaire: 7,19 HS 35H00: 25,00%  
 HS 43H00: 50,00%

**Rémunération de l'intérimaire**

HEURES NORMALES 7,19  
 TEMPS PAUSE INCLUS 7,19

IFM à 0 ou 10 % ICCP à 10 %

NS : Non Soumis

**Conditions contractuelles**

DÉPLACEMENTS : le paiement des indemnités est subordonné à la remise d'un justificatif datant de moins de 3 mois, mentionnant le nom et le domicile légal du salarié, tels que : quittances EDF, téléphone, eau, sasie arrêt, avis d'imposition.

En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 h.

L'embauche d'un salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite.

Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso.

ADECCO T.T. 272  
 1, ALLEE DU PETIT POSTE  
 17300 VERGEROUX  
 Tél: 05.46.93.46.84 Fax: 05.46.93.05.02  
 Service Médical ADECCO:  
 8 RUE DES BOIFFIERS  
 17100 SAINTES

Fait à : VERGEROUX  
 Le : 20/08/2003  
 Signature Adecco

Signature du salarié

**Contrat de Mission**

N° 15126

Ref. URSSAF ETT:000000021072012

**Exemplaire  
à remettre au salarié**
**Entreprise utilisatrice**

LECLERC SADIS 7923/0  
 MME MERCIER HOTESSE DE CAISSE 3  
 LA CHAMPAGNE ST GEORGES  
 B.P. 8  
 17101 SAINTES CEDEX

Représentée par : MR TAILLANDIER  
 SIRET : 52728021800027  
 Personne à demander : MR MOLINARD

Service médical : Service médical MEDECINE DU TRAVAIL  
 AILB RUE DES BOIFFIERS 17100 SAINTES

**Intérimaire**

DIENON 19858  
 16 RUE DE L'ANCIENNE PRISON  
 17610 CHANIERS

Lieu de travail : SAINTES CEDEX

**Motif et justifications du recours****Emploi Saisonnier**

Justifications précises : LIE A LA SAISON ESTIVALE

**Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste**

Qualification demandée : HOTESSE DE CAISSE

Tâches et risques du poste : ACCUEIL CLIENTELE, TENUE DE LA CAISSE ET RENDU DE MONNAIE

Inst. collectives : VESTIAIRES

Poste à risque (art. L231.3.1) : NON Surveillance médicale spéciale : NON Poste soumis à intempéries : NON

Equipements individuels de sécurité :

**Durée de la mission**

Du : 28/07/2003 Au : 02/08/2003 Durée minimale

Période d'essai : 2 Jours travaillés  
 Horaires de travail : De 9H00 à 0H00 et de 0H00 à 20H00 ou de 9H00 à 0H00 et de 0H00 à 21H00  
 Trajet

**Rémunération de référence**

Base : 1090,51 mensuel pour 151H67 Tx horaire: 7,19 HS>35H00: 25,00%  
 HS>43H00: 50,00%

**Rémunération de l'intérimaire**

HEURES NORMALES 7,19  
 TEMPS PAUSE INCLUS 7,19

IFM à 0 ou 10 % ICCP à 10 %

**Conditions contractuelles**

DÉPLACEMENTS : le paiement des indemnités est subordonné à la remise d'un justificatif datant de moins de 3 mois, mentionnant le nom et le domicile légal du salarié, tels que : quittances EDF, téléphone, eau, saisie arrêt, avis d'imposition.

En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 h.

L'embauche d'un salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite.

Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso.

ADECCO T.T. 272  
 1, ALLEE DU PETIT POSTE  
 17300 VERGEROUX  
 Tél: 05.46.93.46.84 Fax: 05.46.93.05.02  
 Service Médical ADECCO:  
 8 RUE DES BOIFFIERS  
 17100 SAINTES

Fait à : VERGEROUX  
 Le : 28/07/2003

Signature Adecco



Signature du salarié

**Contrat de Mission**

N° 15085

Ref. URSSAF ETT:000000021072012

**Exemplaire**  
**à remettre au salarié**
**Entreprise utilisatrice**

LECLERC SADIS 7923/0  
 MME MERCIER HOTESSE DE CAISSE 13  
 LA CHAMPAGNE ST GEORGES  
 B.P. 8  
 17101 SAINTES CEDEX

Représentée par : MR TAILLANDIER  
 SIRET : 52728021800027 Naf : 521F  
 Personne à demander : MR MOLINARD

Service médical : Service médical MEDECINE DU TRAV  
 AIL8 RUE DES BOIFFIERS 17100 SAINTES

**Intérimaire**

DIENON 19858  
 16 RUE DE L'ANCIENNE PRISON  
 17610 CHANIERS

Lieu de travail : SAINTES CEDEX

**Motif et justifications du recours****Remplacement (Absence)**

Justifications précises : REMPLACEMENT DE MME VIRGINIE PELLERIN, HOTESSE DE CAISSE EN CP.

**Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste**

Qualification demandée : HOTESSE DE CAISSE

Tâches et risques du poste : ACCUEIL CLIENTELE, TENUE DE LA CAISSE ET RENDU DE MONNAIE.

Inst. collectives : VESTIAIRES

Poste à risque (art. L 231.3.1) : NON Surveillance médicale spéciale : NON Poste soumis à intempéries : NON

Equipements individuels de sécurité :

**Durée de la mission**

Du : 21/07/2003 Au : 26/07/2003 Durée minimale (Le terme peut être reporté au surlendemain du retour du remplaçant)

Période d'essai : 2 Jours travaillés  
 Horaires de travail : De 9H00 à 20H00 HOR VARIAB SEL BESOIN MAGASIN  
 Trajet

**Rémunération de référence**

Base : 1090,51 mensuel pour 151H67 Tx horaire: 7,19 HS 35H00: 25,00%  
 HS 43H00: 50,00%

**Rémunération de l'intérimaire**

HEURES NORMALES 7,19  
 TEMPS PAUSE INCLUS 7,19

**Conditions contractuelles**

DÉPLACEMENTS : le paiement des indemnités est subordonné à la remise d'un justificatif datant de moins de 3 mois, mentionnant le nom et le domicile légal du salarié, tels que : quittances EDF, téléphone, eau, saisie arrêt, avis d'imposition.

En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 h.

L'embauche d'un salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite.

Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso.

ADECCO T.T. 272  
 1, ALLEE DU PETIT POSTE

17300 VERGEROUX  
 Tél: 05.46.93.04 Fax: 05.46.93.05.02  
 Service Médical ADECCO:  
 8 RUE DES BOIFFIERS  
 17100 SAINTES

Fait à : VERGEROUX

Le : 21/07/2003

Signature Adecco

Signature du salarié

**Contrat de Mission**

N° 15038

Ref. URSSAF ETT:000000021072012

**Exemplaire****à remettre au salarié****Entreprise utilisatrice**

LECLERC SADIS 7923/0  
 MME MERCIER HOTESSE DE CAISSE 3  
 LA CHAMPAGNE ST GEORGES  
 B.P. 8  
 17101 SAINTES CEDEX

Représentée par : MR TAILLANDIER  
 SIRET : 52728021800027 Naf : 521F  
 Personne à demander : MR MOLINARO

Service médical : Service médical MEDECINE DU TRAVAIL  
 AIL8 RUE DES BOIFFIERS 17100 SAINTES

**Intérimaire**

DIENON 19858  
 16 RUE DE L'ANCIENNE PRISON  
 17610 CHANIERS

Lieu de travail : SAINTES CEDEX

**Motif et justifications du recours****Accroissement temporaire d'activité**

Justifications précises : RENFORT DE PERSONNEL LIE AU WEEK END DU 14 JUILLET

**Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste**

Qualification demandée : HOTESSE DE CAISSE

Tâches et risques du poste : TENUE DE CAISSE ET RENDU DE MONNAIE

Inst. collectives : VESTIAIRES

Poste à risque (art. L 231.3.1) : NON Surveillance médicale spéciale : NON Poste soumis à intempéries : NON

Equipements individuels de sécurité :

**Durée de la mission**

Du : 08/07/2003 Au : 19/07/2003 Terme précis Avancée 17/07/2003 ou reportée 22/07/2003

Période d'essai : 2 Jours travaillés

Horaires de travail : De 09H00 à 0H00 et de 0H00 à 21H00 HORAIRES VARIABLE.

**Rémunération de référence**

Base : 1090,51 mensuel pour 151H67 Tx horaire: 7,19 HS>35H00: 25,00%  
 HS>43H00: 50,00%

**Rémunération de l'intérimaire**

HEURES NORMALES 7,19  
 TEMPS PAUSE INCLUS 7,19

**Conditions contractuelles**

DÉPLACEMENTS : le paiement des indemnités est subordonné à la remise d'un justificatif datant de moins de 3 mois, mentionnant le nom et le domicile légal du salarié, tels que : quittances EDF, téléphone, eau, saisie arrêt, avis d'imposition.

En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 h.

L'embauche d'un salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite.

Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso.

ADECCO T.T. 272  
 1, ALLEE DU PETIT POSTE

17300 VERGEROUX  
 Tél: 05.46.93.46.84 Fax: 05.46.93.05.02  
 Service Médical ADECCO:  
 8 RUE DES BOIFFIERS  
 17100 SAINTES

Fait à : VERGEROUX

Le : 08/07/2003

Signature Adecco

Signature du salarié

**Contrat de Mission**

N° 15004

MODIFICATION TARIF CLIENT N° 1 effet le 07/07/2003 Ref. URSSAF ETT:000000021072012

**Exemplaire****à remettre au salarié****Entreprise utilisatrice**

LECLERC SADIS 7923/0  
 MME MERCIER HOTESSE DE CAISSE 3  
 LA CHAMPAGNE ST GEORGES  
 B.P. 8  
 17101 SAINTES CEDEX

Représentée par : MR TAILLANDIER  
 SIRET : 52728021800027 Naf 521F  
 Personne à demander : MR MOLINARD  
 Service médical : Service médical MEDECINE DU TRAV  
 AIL 8 RUE DES BOIFFIERS 17100 SAINTES

**Intérimaire**

DIENON PAMELA 19858  
 16 RUE DE L'ANCIENNE PRISON  
 17610 CHANIERS

Lieu de travail : SAINTES CEDEX

**Motif et justifications du recours****Accroissement temporaire d'activité**

Justifications précises : LIE A LA FORMATION AVANT CONTRAT SAISONNIER

**Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste**

Qualification demandée : HOTESSE DE CAISSE

Tâches et risques du poste : FORMATION DE 3H EN CAISSE. PASSAGE D'ARTICLES, TENUE DE CAISSE ET RENDU MONNAIE

**Inst. collectives :** VESTIARIES

Poste à risque (art. L 231.3.1) : NON Surveillance médicale spéciale : NON Poste soumis à intempéries : NON

Equipements individuels de sécurité :

**Durée de la mission**

Du : 07/07/2003 Au : 07/07/2003 Terme précis Avancée 07/07/2003 ou reportée 09/07/2003

Période d'essai : 2 Jours travaillés

Horaires de travail : De 9H30 à 12H30 HOR VARIAB SEL BESOIN MAGASIN

**Trajet****Rémunération de référence**

xx

Base : 970,65 mensuel pour 135H00 Tx horaire : 7,19 HS>35H00 : 25,00%  
 HS>43H00 : 50,00%

**Rémunération de l'intérimaire****HEURES NORMALES**

7,19

ADECCO T.T. 272  
 1, ALLEE DU PETIT POSTE

17300 VERGEROUX  
 Tél: 05.46.93.46.84 Fax: 05.46.93.05.02  
 Service Médical ADECCO:  
 8 RUE DES BOIFFIERS  
 17100 SAINTES

Fait à : VERGEROUX

Le : 07/07/2003

Signature Adecco

**Conditions contractuelles**

**DÉPLACEMENTS** : le paiement des indemnités est subordonné à la remise d'un justificatif datant de moins de 3 mois, mentionnant le nom et le domicile légal du salarié, tels que : quittances EDF, téléphone, eau, saisie arrêt, avis d'imposition.

En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 h.

L'embauche d'un salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite.

Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso.

**Signature du salarié**

## Bulletin de salaire

ADECCO T.T. 272  
1, ALLEE DU PETIT POSTE

17300 VERGEROUX  
TEL: 05.46.93.46.84

SIRET: 99882350414663 URSSAF: 000000021072012 NAF: 745B MONTANTS EXPRIMES EN EUR

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Nom	Prénom	N° matricule	N° immatriculation S.S.	Paiement le
DIENON	PAMELA	32/272/19858	281118619401476	12/08/2003

Accords nationaux des entreprises de T.T. personnel intérimaire  
Congés payés régis par l'article L.124.4.3 du code du travail

	Libellé	Heures ou Bases	Employeur Taux	Montant	Taux	Gains	Retenues
1-	HOTESSE DE CAIS		11rent.	3,00	Du 07/07 au 07/07 Tr= 0,55 %		
1-	HOTESSE DE CAIS		12rent.	51,00	Du 08/07 au 19/07 Tr= 0,55 %		
1-	HOTESSE DE CAIS		7rent.	27,00	Du 21/07 au 26/07 Tr= 0,55 %		
1-	HOTESSE DE CAIS		5rent.	21,00	Du 28/07 au 31/07 Tr= 0,55 %		
01	HEURES NORMALES	102,00			719	73338	
07	I F M	733,38			10000%	7334	
13	CONGES PAYES	806,72			10000%	8067	
01	ALLOC. FAMIL. BRUT	887,39	540%	4792			
03	ASS.VIEILLESSE DEPL.	887,39	160%	1420			
53	ACCIDENT DU TRAVAIL	887,39	235%	2085			
61	MALADIE SUR BRUT	887,39	1280%	11359	0850%		754
62	AGFF TRANCHE A NC	887,39	120%	1065	0800%		710
64	SS VIEILLESSE	887,39	820%	7277	6550%		5812
67	ASSEDIC TRANCHE A	887,39	435%	3860	2400%		2130
70	PREVOYANCE IREPS TA	887,39	0355	315	0085%		075
73	RETRAITE COMPL.T1 NC	887,39	375%	3328	3750%		3328
19	CRDS + CSG	846,01			2900%		2453
20	CSG Déduite	846,01			5100%		4315
45	HEURES PAYEES	102,00					
NET	A PAYER AVANT ACOMPTE	691,62EUR				88739	19577

Paie de	Repos compensateur	Mode de paiement	Net à payer
Acquis mois	Solde à prendre		

07/2003	000	000	VIREMENT CREDIT MUTUEL	69162	EUR
---------	-----	-----	------------------------	-------	-----

	Brut imposable	Cotisations salariales	Net imposable	Indemnités	Cotisations patronales	Base S.S. plafonnée			Trentièmes présence
Cumul	88739	-19577	71615	000		88739			25
Mois	88739	-19577	71615	000		88739			25

## Bulletin de salaire

ADECCO T.T. 272  
1, ALLEE DU PETIT POSTE

17300 VERGEROUX

TEL : 05.46.93.46.84

SIRET : 99882350414663 URSSAF : 000000021072012 NAF : 745B MONTANTS EXPRIMES EN EUR

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Nom	Prénom	N° matricule	N° immatriculation S.S.	Paiement le
DIENON	PAMELA	32/272/19858	281118619401476	12/09/2003

Accords nationaux des entreprises de T.T. personnel intérimaire  
Congés payés régis par l'article L.124.4.3 du code du travail

	Libellé	Heures ou Bases	Employeur Taux	Montant	Taux	Gains	Retenues
1-	HOTESSE DE CAIS	11 Trent.	8,50	Du 20/08 au 20/08	Tr= 0,55 %		
01	HEURES NORMALES	8,50		719	6112		
07	I F M	61,12		10000%	611		
13	CONGES PAYES	67,23		10000%	672		
01	ALLOC. FAMIL. BRUT	73,95	540%	399			
03	ASS.VIEILLESSE DEPL..	73,95	160%	118			
53	ACCIDENT DU TRAVAIL	73,95	235%	174			
61	MALADIE SUR BRUT	73,95	1230%	947	0350%		063
62	AGFF TRANCHE A NC	73,95	120%	039	0300%		059
64	SS VIEILLESSE	73,95	820%	606	6550%		484
67	ASSEDIC TRANCHE A	73,95	445%	329	2400%		177
70	PREVOYANCE IREPS TA	73,95	0355	026	0085%		006
73	RETRAITE COMPL.T1 NC	73,95	375%	277	3750%		277
19	CRDS + CSG	70,50		2900%			204
20	CSG Déducte	70,50		5100%			360
45	HEURES PAYEES	8,50					
NET	A PAYER AVANT ACOMPTE	57,65EUR			7395		1630

Paie de	Repos compensateur	Mode de paiement	Net à payer
Acquis mois	Solde à prendre		

08/2003	000	000	VIREMENT CREDIT MUTUEL	5765	EUR
---------	-----	-----	------------------------	------	-----

	Brut imposable	Cotisations salariales	Net imposable	Indemnités	Cotisations patronales	Base S.S. plafonnée				Trentièmes présence
Cumul	7395	-1630	5969	000		7395				1
Ann	96134	-21207	77584	000		96134				26